



INFO'CORCELLES – SAPICOURT

FORMATION PREMIERS SECOURS

Suite à l'information que nous avons fait paraître dans notre bulletin d'avril dernier, 13 personnes se sont déjà déclarées intéressées par la formation une « **initiation aux gestes qui sauvent** » (Alerte, massage cardiaque, défibrillation, pose d'un garrot), que nous organisons avec la participation des pompiers de Muizon. **Une première séance a été programmée le samedi 21 octobre prochain de 10h00 à 12h00 dans notre salle communale.**

Il reste quelques places disponibles pour cette séance. Si cela s'avérait nécessaire, une autre séance pourrait être programmée.

Si vous êtes intéressés par cette formation, faites le savoir par email à l'adresse mairie-courcelles-sapicourt@wanadoo.fr, ou encore en nous adressant un mot dans la boîte aux lettres de la mairie.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les Procès-Verbaux complets des réunions du Conseil Municipal, ainsi que les budgets, sont disponibles sur le site Internet de la Commune à la rubrique « Mairie et Grand Reims ». Ils sont également consultables en mairie. Vous trouverez ci-dessous les points les plus significatifs évoqués lors de la réunion du 18 mai 2017.

ASA :

Monsieur le maire informe le conseil, que suite à l'enquête réalisée auprès des propriétaires 63 % des réponses étaient négatives, d'où l'abandon du projet. Pour certains membres du conseil il serait plutôt souhaitable de créer une Association Foncière, à la place d'une ASA. Monsieur le maire rappelle que l'objectif premier pour la commune est l'entretien des chemins, même si l'aspect « environnement » est important. Il précise également que les contraintes qui pèsent sur les AF sont sensiblement les mêmes que pour les ASA (Etablissement d'un schéma environnemental et Etude parcellaire), et que la principale différence est à l'avantage de l'ASA qui est gérée par les propriétaires, qui restent donc maîtres des montants investis.

La commission des chemins peut se réunir pour ce projet, avec la participation de la chambre d'agriculture.

Monsieur le maire demande ensuite au conseil de se prononcer sur la réalisation de l'étude hydraulique et parcellaire, sans engagement de poursuivre par des travaux de la part des propriétaires. Il rappelle que la commune prendrait en charge l'étude et qu'elle peut

en principe obtenir une subvention d'environ 80% par l'agence de l'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et deux voix contre, décide de réaliser l'étude hydraulique et parcellaire sans engagement de poursuite de la part des propriétaires, à condition qu'elle soit subventionnée à 80%. Il autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau.

Projet de fusion des villages de Branscourt et de Courcelles-Sapicourt :

Monsieur le Maire propose au Conseil de travailler sur un projet de fusion des communes de Branscourt et de Courcelles-Sapicourt. Malgré les arguments développés, une majorité du conseil n'y est pas favorable. Le conseil est toutefois d'accord pour participer à une réunion avec le conseil municipal de Branscourt, afin de faire connaissance et d'envisager dans un premier temps de multiplier les collaborations. Cette réunion devrait avoir lieu au mois d'octobre prochain.

INAUGURATION TERRAIN DE BOULES

Comme vous le savez, en lien avec le Comité des Fêtes, la commune a décidé d'organiser une petite compétition d'inauguration du terrain le dimanche 17 septembre prochain. Il vous est encore possible de vous y inscrire.

TERRAIN MULTISPORTS

Le projet du terrain multisports communal avance. Pierre LHOTTE (Maire de Branscourt) et son frère ont donné à la commune un terrain d'un peu plus de 500 m² dans le quartier de Sapicourt, où il sera installé. Nous les en remercions grandement.

MARIANNES DU CIVISME

Compte-tenu de la très forte participation dans notre commune lors de l'élection présidentielle, notre commune a reçu un diplôme des Mariannes du Civisme le 1^{er} septembre dernier à la Foire de Châlons en Champagne.

Toutes nos félicitations à l'ensemble des votants.

INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence, doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2018 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 30 décembre 2017, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires, toujours en mairie, en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

ATELIERS DE COMPOSTAGE

Le Grand Reims organise des ateliers gratuits de formation et de perfectionnement au compostage, le mercredi 27 septembre prochain à Courlandon de 14h30 à 17h00, dans la Médiathèque Intercommunale, rue Saint-Laurent.

A la fin de la formation, un composteur vous sera remis. L'inscription est obligatoire (03 26 08 34 80).

INTERDICTION PESTICIDES CHIMIQUES

Pour la santé de tous, la loi sur la transition énergétique et la croissance verte impose aux collectivités locales et à l'état de ne plus utiliser de pesticides chimiques, depuis le 1^{er} janvier dernier. Quelques exception subsistent encore, comme dans les cimetières.

Il faut donc s'habituer à trouver un peu plus d'herbes qu'auparavant dans nos caniveaux et nos chemins.

Dès le 1er janvier 2019, la vente et l'usage des pesticides chimiques seront également interdits aux particuliers.

DEGRADATION JEUX DES ENFANTS

Nous avons malheureusement constaté qu'un des jeux à ressort des enfants a subi une dégradation volontaire et stupide. Ce fait est tout à fait regrettable.

ETAT CIVIL

Naissances :

- Hisaé CUSSE, née 21 août 2017, fille de Mme LEDUCQ et Monsieur CUSSE rue des Favières.
- Louis Olive né le 12 juillet 2017, fils Mme et Monsieur OLIVE rue Sain-Vincent.

Mariage :

Mademoiselle Iuliia DENISOVA et Monsieur Thierry PROLA, rue du Montcet le 6 mai 2017.